

L'article du Parisien ci-dessous fait le point... et se passe de commentaires.

Noisy-le-Grand : professeur au lycée, mais sans papier
-Denis|Hélène Haus, Julien Constant et C.S.| 19 mars 2019

Un enseignant du lycée Evariste-Galois a été arrêté la semaine dernière car il fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français. Après plusieurs jours de rétention, il a été libéré. Même ses élèves ont pris la plume pour lui apporter leur soutien. Lundi, après avoir passé trois nuits au centre de rétention de Plaisir (Yvelines), un enseignant de mathématiques contractuel du lycée Evariste-Galois de Noisy-le-Grand comparait devant le juge des libertés et de la détention de Versailles (Yvelines).

Cet homme de 31 ans, d'origine sénégalaise, avait été interpellé vendredi par les forces de l'ordre, car il faisait l'objet d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Libéré pour vice de procédure

Lundi, le magistrat chargé d'examiner la légalité de son maintien en rétention l'a finalement remis en liberté, en raison d'un vice de procédure. « Vous avez été placé en rétention le 15 mars à 9 heures et nous avons été saisis le 18 mars, alors que la loi prévoit que nous le soyons dans les quarante-huit heures. Je vous remets en liberté, c'est imparable », a tranché le juge, lors de l'audience à laquelle ont assisté un groupe de collègues venus apporter leur soutien.

« Il s'est tout suite investi dans le projet pédagogique du lycée », confiaient ces derniers à la sortie, espérant pouvoir continuer à travailler avec lui au sein de l'établissement. Sa libération a également été saluée par la fédération de parents d'élèves FCPE 93, qui, comme trois élèves, a rédigé une lettre en sa faveur au magistrat.

Pénurie de profs de maths dans le 93

« Ce monsieur est un bon professeur. Il remplace depuis plusieurs semaines un enseignant parti à la retraite. Les profs de maths manquent cruellement en Seine-Saint-Denis et on veut nous l'enlever... », regrette Cécile Cauchy, responsable FCPE 93 au sein du lycée.

D'autant que cet homme, diplômé d'un master en mathématiques obtenu à l'université de Marseille (Bouches-du-Rhône), travaille pour l'Education nationale depuis octobre 2016. Époque où il avait encore des papiers.

Arrivé en France en 2013

« Il a effectué des remplacements dans les académies de Bordeaux, Orléans-Tours, puis Créteil », indique Pablo Krasnopolsky, cofondateur du Réseau éducation sans frontière, qui le soutient dans ses demandes de régularisation.

Arrivé en France en 2013, il a d'abord obtenu un visa de séjour pour ses études, puis une carte de séjour étudiant entre 2014 et 2016. « Entre septembre 2016 et mars 2017, il avait des récépissés », explique Pablo Krasnopolsky.

« Nous militons pour qu'il soit régularisé »

Mais par la suite, il n'a pas réussi à régulariser sa situation à la sous-préfecture du Raincy. « Il faut désormais prendre rendez-vous en ligne auprès d'un bureau dématérialisé, qui n'est quasiment jamais ouvert et n'a pas d'horaires fixes. C'est un enfer pour les usagers concernés », s'émeut le responsable.

En juin dernier, après un contrôle routier, le professeur s'est vu assigner une OQTF par les forces de l'ordre. « Elle court toujours, même si le juge l'a remis en liberté. Nous militons donc pour qu'il ait de nouveau un récépissé et que sa situation soit régularisée sur le long terme. L'Education nationale peut l'aider en lui apportant son soutien », estime Pablo Krasnopolsky.

L'enseignant, qui préfère ne pas s'exprimer, n'a pas repris les cours mardi et dit « attendre la décision de l'inspection académique ». Contactés, ni le rectorat de Créteil, ni la préfecture de Seine-Saint-Denis n'ont répondu à nos questions.